

Écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie, dans les cases réservées à cette fin.

Vous pouvez également transmettre vos instructions de virement en ligne, à l'adresse www.manuvie.ca/PRO, ou en appelant au Service à la clientèle, au 1 888-388-3288.



Ce formulaire est également accessible à l'adresse www.manuvie.ca/PRO dans la section « Gérez votre régime ».

Envoyez-nous des documents en ligne

Envoyez-nous votre formulaire dûment rempli en ouvrant une session dans votre compte en ligne à l'adresse manuvie.ca/PRO.

Recherchez l'option **Envoyer des documents** à la page d'accueil, sous l'onglet Mon compte.

Pas encore inscrit?

Accédez à votre épargne en tout temps au moyen de notre site Web sécurisé. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/PRO et cliquez sur Ouvrir une session pour lancer le processus d'inscription.

Vos renseignements personnels

Promoteur du régime (l'employeur)		Numéro du contrat collectif			
Numéro de participant	Numéro de client		Numéro de référence <i>À l'usage de Manuvie seulement</i>		
Nom de famille		Prénom			
Adresse postale (numéro, rue et appartement)					
Ville	Province	Pays	Code postal	Téléphone*	Poste*
Courriel*					

* **Champs optionnels**

Virement entre placements

Les demandes de virement sont traitées en utilisant la prochaine valeur unitaire disponible*. Les valeurs unitaires sont publiées chaque jour, après la fermeture des marchés. Les demandes de virement reçues après 16 h (HE) sont traitées en utilisant les valeurs unitaires publiées à la fin du jour ouvrable suivant.

* Toutes les opérations portant sur des fonds dont le portefeuille est principalement composé de titres autres que ceux de l'Amérique du Nord seront traitées le second jour ouvrable. Nous devons tenir compte du décalage horaire et nous assurer que les valeurs unitaires reflètent bien les cours du marché.

Minimum de 5 % par fonds; nombres entiers seulement. Le total de tous les virements doit être de 100 %.

Entrez le code de chaque fonds. Le nom et le code des fonds figurent sur le site Web www.manuvie.ca/PRO et au Rapport sur les placements collectifs. Si un virement est effectué à partir d'un compte à intérêt garanti (CIG) avant la date d'échéance, le compte peut faire l'objet d'un rajustement à la valeur marchande. Des frais d'opérations fréquentes de 2 % pourraient être portés au compte des participants qui effectuent un virement dans un fonds, et que cette opération est suivie d'un virement sortant de ce même fonds dans les quinze jours civils.

Renseignements sur RevenuPlus Collectif

Si votre régime offre RevenuPlus Collectif, veuillez noter que cette option est conçue pour vous fournir un revenu de retraite garanti. Avant d'opter pour RevenuPlus Collectif, accédez à votre compte au www.manuvie.ca/PRO pour en savoir plus à ce sujet.

Si vous transférez des fonds dans votre compte RevenuPlus Collectif existant, n'oubliez pas que, sur une période de 365 jours, une seule ou une succession de cotisations excédant 20 % de votre base de la prestation garantie réinitialiseront la période minimale de conservation de cinq (5) ans.

Les virements entre placements effectués à partir de RevenuPlus Collectif réduiront votre base de la prestation garantie et le montant de votre revenu annuel garanti. Si le montant du virement entre fonds est supérieur à votre base de la prestation garantie, il fera l'objet d'une période de conservation. Vous ne pourrez faire aucune cotisation occasionnelle à RevenuPlus Collectif dans cette période.

Source des cotisations :

Toutes Salariales obligatoires Patronales obligatoires Salariales facultatives Patronales additionnelles (facultatives)

À partir de : Code du fonds

		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$
		%	ou	\$

À destination de : Code du fonds

		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%

La somme de ces pourcentages doit être égale à 100 %.

Transfert effectué à partir d'un compte à intérêt garanti (CIG)

Quand souhaitez-vous effectuer le transfert? Immédiatement À l'échéance

Si un virement est effectué à partir de comptes à intérêt garanti (CIG) avant la date d'échéance, les comptes peuvent faire l'objet d'un rajustement à la valeur marchande.

REMARQUE : Vous devez transférer 100 % d'un CIG.

RevenuPlus Collectif n'est pas une option valide pour les CIG arrivant à échéance.

À partir de : Code du fonds

	% OU	\$
Montant à l'échéance	Date d'échéance (jj/mmmm/aaaa)	
\$		

À destination de : Code du fonds

	%
Montant à l'échéance	Date d'échéance (jj/mmmm/aaaa)
\$	

	% OU	\$
Montant à l'échéance	Date d'échéance (jj/mmmm/aaaa)	
\$		

	%
Montant à l'échéance	Date d'échéance (jj/mmmm/aaaa)
\$	

Souhaitez-vous appliquer ces instructions à tous les CIG de ce code? Oui Non

Si non, précisez le CIG sur lequel vous souhaitez affecter vos instructions :

Montant à l'échéance	Date d'échéance (jj/mmmm/aaaa)
\$	

Signature

Manuvie se réserve le droit de retourner les formulaires sur lesquels figurent des renseignements incomplets ou inexacts. Vous recevrez un avis écrit confirmant que votre demande a été traitée. Si une erreur s'est produite dans le traitement de votre demande, vous devez en informer Manuvie dans les trente jours suivant la réception de l'avis.

Il est entendu que si je transfère des placements RevenuPlus Collectif, cette transaction aura une incidence sur mes avantages liés à RevenuPlus Collectif.

Votre signature	Date (jj/mmmm/aaaa)
Signature de l'administrateur du régime (s'il y a lieu)	Date (jj/mmmm/aaaa)



Avez-vous quelque chose à nous envoyer?

Envoyez-nous votre formulaire dûment rempli en ligne en ouvrant une session dans votre compte en ligne à l'adresse manuvie.ca/PRO. Recherchez l'option **Envoyer des documents** à la page d'accueil, sous l'onglet Mon compte. L'option **Envoyer des documents** est plus rapide et plus sécuritaire que l'envoi de documents par courriel.

Pas encore inscrit?

Accédez à votre épargne en tout temps au moyen de notre site Web sécurisé. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/PRO et cliquez sur Ouvrir une session pour lancer le processus d'inscription.

Ayez à portée de main votre numéro de client unique ainsi que votre numéro d'assurance sociale pour procéder à l'inscription. Vous trouverez votre numéro de client unique sur votre lettre de bienvenue ou sur un récent relevé.

Directives d'envoi

Faites parvenir votre formulaire dûment rempli et signé à l'une des adresses ci-dessous.

Si vous habitez à l'extérieur du Québec :

Manuvie
SRC, Service à la clientèle
P.O. Box 396
Waterloo (Ontario) N2J 4A9

Si vous habitez au Québec :

Manuvie
Solutions Retraite collectives
2000, rue Mansfield, bureau 1410
Montréal (Québec) H3A 3A2